

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 36  
Votes exprimés : 36  
POUR : 36  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
26 mars 2024  
Date d'affichage :  
26 mars 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER - Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER, absent excusé (pouvoir à Annie ROUSSEAU) – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Gilles SACKPEY – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU – Philippe LARDIN – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Pierre NOIROT -  
Absents : Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE  
EXERCICE 2023 - ENFANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu la délibération n° 2023/094 du 18 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;  
Vu la note synthétique des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2023 de la Communauté de Communes du Serein ;  
Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget enfance de la Communauté de Communes du Serein,  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Balance générale 2023**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		30 398,68 €		1 556,68 €
Opérations de l'exercice	838 642,48 €	966 149,34 €	67 395,85 €	66 297,08 €
<b>TOTAUX</b>	<b>838 642,48 €</b>	<b>996 548,02 €</b>	<b>67 395,85 €</b>	<b>67 853,76 €</b>
Résultats de clôture		157 905,54 €		457,91 €

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, délibère sur le Compte Financier Unique du Budget enfance de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Xavier COURTOIS.

Monsieur Stéphane MOREL fait procéder au vote du Compte Financier Unique 2023, par un vote à main levée,  
POUR : 36  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le Compte Financier Unique 2023 du budget enfance est approuvé.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Nadine LEGENDRE



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 15/04/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com